



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 22 novembre 2023

Délibération n° 2023-191

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - LAVERGNE Cécile.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances Locales – Divers

Demande d'admission en non-valeurs des titres irrécouvrables

Sur proposition du comptable public,

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

Article 1 : de statuer sur l'admission en non-valeurs des titres référencés :

- R-18-808, R-16-746, R-20-875 de l'année 2016 pour 78.53 € (repas de cantine)
- R-18-911, R-16-673, R-3-118, R-8-363, R-9-385, R-20-934, R-11-557, R-5-240, R-1-19, R-13-578 de l'année 2017 pour 343.99 €
- R-8-237, R-11-380, R-4-115, T-311, R-2-15, R-9-256, R-5-135 de l'année 2018 pour 301.16 € (repas de cantine)

Article 2 : dire que les montants relatifs aux titres T-333, T-142, R-17-561, R-15-501, R-11-625, R-9-493, R-20-670, R-2-61 seront déduits de l'admission en non-valeurs (*dans la mesure où les redevables peuvent régulariser la situation et qu'ils seront contactés en ce sens*) laquelle s'élèvera donc au total à 723.70 €.

Article 3 : dire que les crédits sont inscrits en dépenses à l'article 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Publication dématérialisée du **1 DEC. 2023**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231122-2023-191
Reçu le **30 NOV. 2023**